

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 16 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date de la convocation

10 juin 2021

Date d'affichage :

10 juin 2021

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Karine HUART – Adjoints

Franck CHARUEL - Anne-Marie VEILLE - Didier GOUT - Anne-Marie PLANCHAIS - Anita SEVER - Mickaël DUFOUR - Patricia PAUTONNIER - Nicolas HARDY – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Yoann FLEURIEL - Jean-Michel SOLÉ - Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc VALLET (pouvoir à Michel BRARD) - Sophie GALLE

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021
- Travaux de réhabilitation du bar-tabac : avenants (*délibération*)
- Projet photovoltaïque : choix du partenaire pour la création d'une société de projet et autorisation de signature du contrat de partenariat (*délibération*)
- Convention Territoriale Globale 2021/2025 avec la CAF d'Ille-et-Vilaine : accord de principe pour signature (*délibération*)
- Compte rendu des différentes commissions
- Élections départementales et régionales : déroulement, consignes...
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 mai 2021. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Travaux de réhabilitation du bar-tabac : avenants au marché RAUT (lot 15 : électricité)

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar-tabac, Monsieur le Maire informe de la réception de 2 devis de l'entreprise RAUT, concernant le lot n°15 (électricité) :

Plus-value pour :

- passage de fourreaux LST entre nouvelle chambre de tirage Télécom jusqu'à la gaine technique (avenant 1) :

+ 286,11 € HT / + 343,33 € TTC

- Divers travaux d'électricité dans le bar (alimentation/ruban led) : (avenant 2)

+ 889,34 € HT / + 1.067,21 € TTC

Marché initial	47.424,35 € HT	/	56.909,22 € TTC
Avenant n°1 proposé +	286,11	/	+ 343,33
Avenant n°2 proposé +	889,34	/	+ 1.067,21
	-----		-----
Nouveau montant	48.599,80 € HT		58.319,76 € TTC

Monsieur le Maire propose d'accepter ces avenants n°1 et 2 au marché initial avec l'entreprise RAUT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter les avenants n°1 et 2 au marché initial avec l'entreprise RAUT d'un montant respectif de + 286,11 € HT / + 343,33 € TTC et + 889,34 € HT / + 1.067,21 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment les avenants à passer avec l'entreprise RAUT.

Projet photovoltaïque : choix du partenaire pour la création d'une société de projet et autorisation de signature du contrat de partenariat

Présentation : Mickaël TIERCIN, conseiller municipal

Mickaël TIERCIN rappelle l'appel à manifestation d'intérêt du 22 mars 2021 au 20 avril 2021 (procédure de sélection d'un partenaire en vue de la constitution d'une société de projet pour le développement et la construction d'une centrale photovoltaïque au sol).

Il est alors précisé que deux sociétés ont déposé une offre : EO-Entech et Quénéa.

Suite aux auditions du vendredi 4 juin 2021 et à l'analyse des offres, il est proposé de retenir le groupement EO-Entech comme partenaire, et associé, avec la commune et la SEML Energ'iv, au sein de la société commerciale.

Mickaël TIERCIN rappelle les différentes étapes du projet dont la prochaine qui est la signature du contrat de partenariat et confirme qu'il y aura bien un financement participatif (exemple de la commune de Pont-Péan). D'autre part, Michel BRARD précise que la commune percevra un loyer, d'environ 10.000 € par an, pour la mise à disposition du terrain où sera implanté la centrale photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité :

- de retenir le groupement EO-Entech comme partenaire et associé (avec la commune et la SEML Energ'iv) au sein de la société commerciale qui va être créée pour le développement et la construction de la centrale photovoltaïque ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment le contrat de partenariat.

Convention Territoriale Globale 2021/2025 avec la CAF d'Ille-et-Vilaine : accord de principe pour signature

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire précise que la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le nouveau cadre contractuel entre la CAF et les collectivités sur 2021/2025, qui prend le relais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La CTG garantit la poursuite des financements des CEJ.

Elle définit les orientations et les enjeux communs à la CAF et au territoire sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité... et constitue le projet de services aux familles pour le territoire.

Il est proposé de décliner ces enjeux et déterminer un plan d'actions à l'échelle de 5 secteurs géographiques : Nord, Est, Ouest, Sud, Ville de Fougères.

La CTG sera pilotée et animée par :

- le comité de pilotage qui constitue l'instance de débats et d'orientations. Il est composé des maires (ou son représentant) des communes signataires de la CTG et d'un représentant de Fougères Agglomération et de la CAF d'Ille-et-Vilaine.
- les 5 comités de secteurs qui constituent les instances opérationnelles et d'échange avec la CAF. Ils sont composés des élus référents, gestionnaires de structures, techniciens de la collectivité et de la CAF.

Les orientations et plans d'actions feront l'objet d'une validation au second semestre 2021 pour aboutir à la signature de la CTG avant le 31/12/2021.

Monsieur le Maire propose de valider l'accord de principe à signer la CTG et la méthodologie de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider l'accord de principe à signer la Convention Territoriale Globale 2021/2025 ;
- de valider la méthodologie de travail de la CTG (pilotage, animation) ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Comptes rendus des commissions

Commission « urbanisme-aménagement » du 31 mai 2021 : Michel BRARD précise que le dossier, pour le projet d'aménagement du lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais », avance. Le permis d'aménager devrait être déposé fin juin-début juillet.

Commission « urbanisme-aménagement » et « voirie » du 14 juin 2021 : Le bureau d'études, l'Atelier du Marais, poursuit son travail sur le projet d'aménagement du centre bourg et fait évoluer l'esquisse fonction des remarques et souhaits des membres des commissions. Ces derniers se sont notamment interrogés, lors de la dernière réunion, sur le sens de circulation de l'allée des Châtaigniers vers le cœur de bourg. Ce point sera rediscuté à la prochaine commission afin de se laisser le temps à la réflexion (impacts par rapport à certains riverains, continuité piétonne de la place du kiosque vers le lotissement François Bordais, dangerosité de la sortie rue du Couesnon...).

Aussi, Michel BRARD informe du quasi achèvement des travaux de voirie réalisés dans le cadre du marché à bons de commande, avec l'entreprise STPO.

D'autre part, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 va réaliser des travaux d'éclairage public rue du Couesnon (remplacement de 13 portées de câbles défectueuses), à compter du 24 juin et jusqu'au 16 juillet prochain. Ils seront suivis des travaux de réfection du tapis d'enrobé réalisés par le Département du 19 au 23 juillet 2021 ainsi que rue de la Grande Marche. Michel BRARD précise qu'il est nécessaire d'en informer la population via le site internet, la page Facebook...

Commission « culture-événementiel » du 3 juin 2021 : Catherine LÉBOUCQ informe de la rencontre avec les participants à la fête communale prochaine et précise que le comité des fêtes se charge de la partie restauration.

Il est suggéré de demander au commerçant de gaufres, présent au marché, de participer à cette fête. Aussi, Anne-Marie VEILLÉ se porte volontaire pour faire des crêpes avec un accompagnement éventuel des jeunes du CMJ (voir avec le comité des fêtes pour l'achat des ingrédients et de crêpes « toutes faites » en plus de celles faites sur place le jour).

Quant aux commerces de la commune, le bar-tabac sera ouvert toute cette journée du 4 juillet et la boulangerie, à ses horaires habituels avec une fermeture à 13 heures.

Conseil d'école : Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 15 juin 2021 (animations de l'année, sens de circulation aux abords de l'école...)

Questions diverses

PLU : Michel BRARD informe du projet de M. et Mme TRÉGAROT, de création d'un site touristique avec construction de deux écolodges, sur une parcelle classée aujourd'hui en zone agricole. Il précise alors, que pour ce faire, une révision allégée du PLU est nécessaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'attendre la fin de l'année au cas où d'autres demandes, nécessitant aussi la révision du PLU, seraient formulées.

Un devis va déjà être demandé pour une idée du coût de cette prestation.

Marché local : Monsieur le Maire informe de l'animation proposée par l'association La Granjagoul : « Chminrie musicale » et « contée avec le duo des Champs », lors du marché du mardi 6 juillet prochain à 17 h 30.

Futur lotissement privé « Le Parc de l'Orquère » : Michel BRARD informe de la passation prochaine d'une convention avec M. DUCATEL, pour une maîtrise d'ouvrage communale des travaux liés au bassin et à la voie centrale d'accès, dans le cadre du futur lotissement « Le Parc de l'Orquère. Via un PUP (Projet Urbain Partenarial), le lotisseur garde la prise en charge financière de ces travaux.

CALENDRIER

- | | | |
|---|---|--|
| - Prochain conseil municipal | : | lundi 5 juillet 2021 à 18 h 30 |
| - Prochain bureau municipal | : | mercredi 23 juin 2021 à 18 h 30 |
| - Commission des finances | : | mercredi 23 juin 2021 à 18 h 30 |
| - Commission communication | : | lundi 21 juin 2021 à 18 h 30 |
| - Commission affaires scolaires | : | jeudi 1 ^{er} juillet 2021 à 20 h 00 |
| - Commission Urbanisme et Aménagement :
(lotissement Les Terrasses de La Tiolais) | : | lundi 28 juin 2021 à 18 h 00 |
| - Commission Urbanisme et Aménagement :
+ commission Voirie
(aménagement du centre bourg) | : | mardi 6 juillet 2021 à 18 h 15 |
| - Conseil Municipal des Jeunes | : | vendredi 18 juin 2021 à 18 h 30 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le secrétaire,
Michel BRARD

Le Maire,
Bernard DELAUNAY